

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023



Nomenclature : 7.5
2023/40

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT N°21 : Mobilité – Renouveau de la politique en faveur de l'utilisation des moyens de déplacements doux (Vélos à Assistance Electrique) :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2019/030 du 24 avril 2019, 2020/043 du 02 juillet 2020, 2021/021 du 17 mars 2021 et 2022/012 du 22 février 2022 relatives à la mise en place d'une politique d'accompagnement des familles pour développer la pratique du vélo en ville via l'équipement des familles en vélo à assistance électrique.

Cette décision s'inscrit en totale cohérence avec celle de la Communauté de Communes initiatrice du projet.

Considérant la reconduction de l'action par la Communauté de Communes, la possibilité renouvelée pour les Cysoniens de déposer un dossier unique sur le site de la Communauté de Communes pour bénéficier de subventions en 2023 et la volonté de la municipalité de favoriser et d'accompagner les mobilités douces, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger la démarche de la Communauté de Communes.

Il propose ainsi de prévoir le versement d'une participation de 250€ par vélo à assistance électrique ou par dispositif d'électrification d'un vélo standard validé par les services de la Communauté de Communes pour les foyers cysoniens.

Il précise que les montants présentés seront adaptés pour ne pas dépasser le

montant total engagé par le foyer pour l'acquisition de l'équipement.

Il confirme aux membres de l'Assemblée que l'aide cumulée ouverte aux Cysoniens respectera l'enveloppe budgétaire de 10 000€ inscrite au budget primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à 26 voix pour et 1 abstention (M. JANVIER) le principe de la subvention présentée ci-dessus dans la limite de l'inscription budgétaire 2023

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1 (M JANVIER)



Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication